



Rendre les clefs avant la fin du préavis

Par **Nemesislebon**, le 11/01/2010 à 21:00

Bonjour,

J'étais locataire d'un appartement et mon préavis m'emmène jusqu'au 15 Février. Cependant, j'ai rendu les clefs et fait l'état des lieux fin décembre avec accord de l'agence et garantie qu'un nouveau locataire arrive début Janvier.

L'agence me réclame le paiement du loyer de fin décembre et début Janvier jusqu'à la date d'arrivé du nouveau locataire.

Puis-je refuser de payer étant donné que j'ai rendu les clefs de l'appartement ?

Merci d'avance pour vos réponses ou pistes.

Cordialement.

Par **Marion2**, le 11/01/2010 à 22:09

Bonsoir,

Absolument pas. Votre préavis s'arrêtait le 15 février, s'il n'y avait pas eu un nouveau locataire, vous auriez dû payer jusqu'au 15 février, remise des clés faite ou pas avant cette date.

Je trouve que vous avez de la chance.

Cordialement.

Par **Nemesislebon**, le **11/01/2010** à **22:50**

Merci Marion2 pour cette réponse rapide. C'est bien ce que je pensais.
Malgré cela, si quelqu'un à une autre réponse, je serais ravi de la lire.

Merci.

Par **HUDEJU**, le **11/01/2010** à **23:28**

Bonsoir

Marion2 a tout dit , voilà une agence sympa et arrangeante .